

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21006 - 78ÈME ANNÉE

## Des milliers d'emplois pour les Réunionnais à La Réunion plutôt que l'exil en France

### Fonction publique : le PCR pour un moratoire des recrutements extérieurs à La Réunion

Une conférence a été tenue hier, au nom du PCR, sur le thème des départs d'enseignants nouvellement reçus au leur concours. Les intervenantes étaient Isabelle Erudel, professeure des écoles en classe bilingue, conseillère départementale et Julie Pontalba, professeure de mathématiques, adjointe à la mairie de Saint-Denis. Les deux élues ont présenté une proposition du PCR : un moratoire sur les modalités de recrutement dans la fonction publique et assimilée.

Isabelle Erudel a tout d'abord fait part du témoignage d'une enseignante, qui doit quitter l'île en laissant derrière elle ses 2 enfants de 8 et 4 ans. C'est le cas typique d'une situation inhumaine. Puis Julie Pontalba a présenté la proposition du PCR.

#### En finir avec ces solutions au cas par cas

Chaque année, c'est le même constat et chaque année, c'est une gestion au cas par cas. Chacun se débrouille comme il peut : entre celui qui reste, celui qui abandonne le bénéfice du concours pour ne pas partir et celui qui part la boule au ventre. Alors qu'un concours est normalement équitable, il n'y a finalement pas de situation plus injuste et inégalitaire. On a tous entendu l'argument « on connaît les règles », mais chacun s'en sort différemment en sollicitant des élus. Et, c'est l'illusion.

Au PCR nous proposons d'en finir avec ces solutions au cas par cas. Nous proposons qu'il y ait un cadre suffisamment satisfaisant pour tous et à différents niveaux.

#### Sortir de ces situations injustes et répondre à l'urgence sociale à La Réunion

Nous proposons de créer, dans le cadre de la loi (1), « un moratoire sur les modalités des recrutements dans la fonction publique et assimilés, à titre expérimental, sur une durée de 15 à 20 ans. » Il s'agit de définir le nombre de postes à pouvoir dans la fonction publique chaque année et de procéder localement au recrutement, comme cela se fait déjà pour les professeurs des écoles, notamment. Chaque année le rectorat sait combien de postes sont ouverts à la rentrée et peut effectuer le recrutement dans le vivier local, sans ouvrir ces postes à la concurrence extérieure.

Cela répond à une double exigence. D'abord et bien sûr, sortir de ces situations injustes et au cas par cas. Ensuite, cela apporte une réponse à l'urgence de la situation sociale à La Réunion : un chômage de masse, quand bien même la population est désormais suffisamment formée. Ce chômage est la première cause de l'extrême et grande pauvreté ici. C'est une des conclusions du rapport de l'Insee, datant du 17 juillet 2022 sur la pauvreté en France et dans les DOM. Quand le chômage est de l'ordre de 8 % en France, il est près de 30 % à La Réunion. Ces chiffres montrent qu'il est temps d'appliquer des mesures de solidarité nationale. Recruter à partir du vivier local est une mesure de solidarité et de justice.

#### À La Réunion, migrations d'actifs fortement liées à la fonction publique

Toujours selon l'un des derniers rapports de l'INSEE

(sur les migrations résidentielles à La Réunion),  
**« Chaque année entre 2015 et 2019, La Réunion attire 6 300 actifs, tandis que 6 600 autres la quittent. Parmi ces actifs s'installant sur l'île, deux sur trois sont en emploi et un sur trois au chômage quelques mois après leur arrivée. À La Réunion, les migrations d'actifs sont fortement liées à la fonction publique. »**

Cela équivaut à 1680 postes par an dans la fonction publique.

Ainsi, sur 15 ans cela représente environ 22 500. Sur 20 ans 30 000. Voilà le potentiel d'emplois pérennes, pouvant être occupés par les jeunes réunionnais. D'ailleurs des recrutements massifs, locaux, se sont déjà fait par le passé.

### Un contexte favorable

De plus, le gouvernement semble de plus en plus ouvert sur les propositions nouvelles et dérogatoires. Pour preuve cet extrait du discours de politique générale de la Première ministre :

**« Trop longtemps, nous avons cru qu'il signifiait qu'une règle unique, dictée depuis Paris, devait s'appliquer partout, toujours et sans adaptation possible. L'égalité réelle, ce n'est pas un carcan. C'est nous fixer des ambitions communes et trouver les solutions adaptées pour les atteindre. Car, Mesdames et Messieurs les Sénateurs. Qui peut réellement affirmer que les enjeux de santé sont les mêmes dans le centre de Lyon ou dans les banlieues de Point-à-Pitre ? Qui peut réellement penser que les écoliers des quartiers nord de Marseille font face aux mêmes défis que ceux des villages du Calvados ? Bien sûr, il y a des enjeux communs. Mais la justice territoriale, ce sont des solutions différenciées.**

**Mais la cohésion des territoires, ce sont des marges de manœuvre données.**

**Pour la santé, pour l'éducation, pour la transition écologique, pour la ruralité, pour la ville, nous associerons les élus, les habitants, les associations. Avec eux, nous dresserons des constats. Avec eux, nous trouverons des solutions. Avec eux, nous donnerons des moyens.**

**Je souhaite ici, avoir un mot particulier pour nos**

**compatriotes des outre-mer. Il y a quelques jours, l'Appel de Fort-de-France a été un nouveau signal d'alarme. »**

### Une mesure de solidarité nationale

Isabelle Erudel rappelle que ces mutations difficilement soutenables ont pour conséquence le déracinement et ses graves conséquences. Cela fait penser à ce que subirent des enfants réunionnais entre les années 1960 et 1980 : les Enfants de la Creuse.

Elle note que le vivier existe, les Réunionnais sont de plus en plus diplômés. Les Réunionnais sont aussi forces de propositions. C'est le sens de la Conférence territoriale élargie mise en avant par le PCR : travailler à un projet réunionnais, fait et appliqué par les Réunionnais.

Elle indique également que les députés sont sensibilisés à cette question, qui fut d'ailleurs récemment abordée à Paris lors de la rencontre entre les parlementaires d'Outre-mer et le ministre de l'Éducation nationale.

Julie Pontalba précise que la proposition de moratoire correspond à un besoin de solidarité nationale. Eu égard à la situation spécifique de La Réunion dans ce domaine, créer les conditions pour déroger au droit commun afin de réduire le chômage des Réunionnais est un acte de solidarité nationale de la part du gouvernement.

Julie Pontalba conclut en ces termes : « la balle est dans le camp des autorités, des députés et des élu-es de Collectivités »

(1) L'article de loi :

**On peut s'appuyer sur l'esprit de l'article 72 de la constitution, Modifié par Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 — art. 5, qui dit : « les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. ».**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Le Parti communiste réunionnais réagit suite au communiqué du Sénat

### PCR : « L'urgence de nous réunir »

Suite au communiqué du Sénat diffusé jeudi annonçant des auditions des responsables politiques des anciennes colonies intégrées à la République en vue d'une probable révision à court-terme de la Constitution, le Parti communiste réunionnais appelle les Réunionnais peuple de notre pays à « se réunir, s'entendre sur leur vision de l'avenir, élaborer un programme de développement durable, déterminer un fonds de financement et définir l'assemblée décisionnaire qui aura la responsabilité de respecter les engagements, devant les Réunionnaises et Réunionnais ». Le PCR rappelle la proposition d'une « Conférence Territoriale Publique ouverte aux forces vives de la société »

Dans un communiqué le Sénat annonce : « la délégation sénatoriale aux Outre-mer débutera en octobre prochain un nouveau cycle d'auditions des responsables politiques de chaque territoire ultramarin, deux ans après la publication de son précédent rapport sur la différenciation territoriale. »

Plus que jamais, les Réunionnais doivent se réunir, s'entendre sur leur vision de l'avenir, élaborer un programme de développement durable, déterminer un fonds de financement et définir l'assemblée décisionnaire qui aura la responsabilité de respecter les engagements, devant les Réunionnaises et Réunionnais.

Pour atteindre ces objectifs, le PCR partage la proposition de nombreuses personnalités de se réunir sous la forme d'une Conférence Territoriale Publique ouverte aux forces vives de la société.

Nous devons profiter du climat politique, économique et social favorable. Pour sortir d'une situation « socialement hors norme » (cf Insee 2013), il faut établir de nouvelles normes, en particulier sortir d'une économie de comptoir qui profite aux monopoles et aux grands groupes d'importation.

Bureau de Presse du PCR,  
Ary Yee-Chong-Tchi-Kan

## Autorisation jusqu'en 2018

### L'Europe autorise une aide d'Etat de 114 millions d'euros pour la production de canne à sucre en Guadeloupe, Martinique et La Réunion

La Commission européenne a autorisé l'État à verser une aide annuelle de 114 millions d'euros pour soutenir la production de canne à sucre dans les RUP suivante : Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Cette aide est autorisée jusqu'au 31 juillet 2008.

« La Commission européenne a autorisé, en vertu des règles de l'UE en matière d'aides d'État, un régime d'aides français de 114 millions d'euros visant à soutenir la production de canne à sucre dans les régions ultrapériphériques françaises de Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Dans le cadre du régime, l'aide prendra la forme d'une subvention directe pour compenser les surcoûts dans la production agricole supportés par les planteurs de canne à sucre dans ces régions. Les bénéficiaires sont des petites ou moyennes entreprises actives dans le secteur de la culture de la canne à sucre, qui livrent leur produc-

tion en sucreries installées dans ces trois régions ultrapériphériques.

Le régime sera en place jusqu'au 31 juillet 2028. La Commission a apprécié cette mesure sur la base des règles de l'UE en matière d'aides d'État, en particulier des lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales. La Commission a constaté que le régime est nécessaire et appropriée pour maintenir la production locale de canne à sucre.

En outre, la Commission a estimé que le régime est proportionné, car le montant de l'aide est limité au minimum nécessaire pour compenser les surcoûts supportés par les producteurs, et les éventuelles distorsions de concurrence engendrées par le soutien de l'État seront réduites au minimum. Sur cette base, la Commission a conclu que la mesure est conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'État ».

# Oté

## Réshofman klimatik, dérègloman klimatik : Nou lé an plin d'dan ! Lé tar, pétète pa tro tar antouléka ni pé èspéré

Mézami in n'afèr lé kouran dann télé sé ké bande zafèr intéressan — antouléka sak i poz késtyon — i pass tar lo soir sansa dann milyé la nuite. Tanzantan par azar wi trape in l'émissyon konmsa é sète mwin la trapé i porte dsu lo réshofman klimatik épi l'atak losséan dsu l'bordmèr.

Promyé dokimantèr mwin la vu i porte dsu Mayotte épi dsu l'bor d'mèr dann in zone bidonvil. Pars néna bidonvil dann Mayotte é la kalité d'vi bande demoune i arsanb pa ditou sète demoune i viv dann lo sétyèm puissans mondyal... Si ni konte bien, sa i fé 47 zané gouvèrnman franssé la trayi lo référandome dsu lindépendans bannzil komor épi la tire « lil bande sultan batayèr » dann péi té i demande son lindépendans.

Néna bidonvil dsu l'bor la mèr é kan néna in raz d'maré, lo la mèr i pass dann toute kaz pi i mète la vi d'moune dann danzé. Laba na poin la dig, na poin protékssyon é lo professèr Géografi téi amontr landroi i prévien, in zour ou l'ote, nora dé mor épi dé blèssé, é mèm va frakass lo vilaz an antyé. Sa va arivé gouvèrnman La Franss pou linstan i soussyé pa tro d'sa, pli okipé pou fé la shass bande klandéstin sirman pliss shé zot ké la puissans kolonyal.

Dézyèm fime téi porte dsu lo Morbihan in landroi i tarde pa nora lo mèm klima ké la Kote d'azur bien pliss dann sud é kan wi rogarde bien wi oi — mèm si la pa mèm nivo d'vi ké Mayotte — wi san lé pa bien préparé po sak i sava arivé. I di mèm, si i kontinyé konmsa, landroi va oir 250000

zémigré lintèryèr arivé pars demoune va kite lo sud par raporte la shalèr é oussa i sava mète toussa ?

Tanka nou La Rényon, mwin néna dann lidé é nou lé pa préparé ditou. Kossa la kote èst dopi Sinte-Mari ziska Sinte-Anne va devnir. Kèl sé l'avnir la kote koté Sin-Lui ? Kèl sé l'avnir la kote Sin-Pol ? Mi rapèl plizyèr konfèrans Paul vergès la fé dsu l'anvironeman La Rényon pou kriye antanssion mé gramoune lé pi la é lo moune ordinèr konm mwin i oi pa ké ni pran lo problèm a bra-le-kor konm i di.

Parl pi bande gran zoinalist, bande gran zournal téi fé sanblan ékouté Paul avèk in sourir an missouk dsi zot lèv — Gramoune i radote, mé kissa zordi i sava ète pri par lo kolé ? Pa li, mé nou rényoné é kossa i fé ?

Ni viv, ni manj pou sak néna manjé, ni boir pou sak néna pou boir é ni panss pa pli loin ké sa. Mi san pa la mobilizassion, mi san pa bande zotorité d'léta mobilizé konm bande zassanbléé. Mi rodi sak bande savan i di é myé k'mwin biensir, kan lo mouvman sar lanssé nora poin arien pou kalé : sa lé vré pou la otèr la mèr, sa lé vré pou bande gran siklone épi bande ra-d'maré, sa lé vré pou la sèshrèss é lo tro d'plui, sa lé vré pou bande gran siklone.

Alor ? Ni danss, ni shante, dsu in volkan mé ziskakan — a bon ékoutèr, salu.

*Justin*